

ALDI

I FONDATION D'UNE S.N.C.

Le 31 mars 19n4, il est fondé la S.N.C. BRUTI & Cie au capital de Fr. 1.200.000,-.  
 L'associé ALDI s'engage à fournir le 3/4 du capital et l'associé BRUTI le reste.

Le bilan d'ALDI se présente comme suit :

ACTIF	Bilan ALDI au 31 mars 19n4	PASSIF	
Banque	75.600,-	Créanciers	25.600,-
Débiteurs	41.400,-	Prêt de BRUTI	250.000,-
Débiteurs douteux	2.300,-	Hypothèque 5 1/4 %	400.000,-
Traites et Remises	42.700,-	Prov. s/débiteurs	1.600,-
Marchandises-Stock	50.000,-	Fds amort matériel	?
Mobilier	62.000,-	Fds amort immeuble	20.000,-
Matériel	110.000,-	Capital propre	?
Immeuble	1.000.000,-		
Brevet	2.000,-		
	-----		-----
	Fr. 1.386.000,-		Fr. 1.386.000,-
	=====		=====

Les apports d'ALDI sont acceptés aux conditions suivantes :

- Les débiteurs sont acceptés avec un Ducroire correspondant au montant des débiteurs douteux.
- Le stock de marchandises est repris avec une moins-value de 15 %
- Le mobilier est estimé à Fr. 56.000,-.
- La valeur comptable du matériel est réduite de 4 %; déterminez la valeur du fonds d'amortissement du matériel, sachant que celui-ci a été acquis le 1er juin 19n1 et a été amorti selon le procédé d'amortissement constant. A fin 19n3 (dernier amortissement effectué), il a été amorti de Fr. 20.000,-.
- L'immeuble est repris à 120 % de sa valeur d'acquisition.
- Des loyers sont attendus pour la période janvier à mars pour Fr. 5.400,-.
- L'assurance annuelle RC de l'immeuble a été payée jusqu'au 31.10.n4, Fr. 3.600,-.
- La S.N.C. lui reprend sa clientèle pour Fr. 16.000,-.
- L'hypothèque est reprise en tenant compte des intérêts courus échéances 31.10. et 30.4.

I FONDATION SNC (suite)

- Le prêt de BRUTI porte un intérêt de 4 1/2 % avec échéance au 31.7.
- Les autres postes d'actifs et de passifs sont également repris à leur valeur au bilan.

L'excédent ou l'insuffisance d'apport doit être viré au compte privé de l'associé.

L'associé BRUTI effectue les apports suivants :

- Des obligations, d'une valeur nominale de Fr. 10.000,-, reprises au cours de 101 %, intérêt 4 3/4 %, échéance des coupons 30.6.
- Sa créance contre ALDI en tenant compte des intérêts courus.
- Le solde par un virement au compte en banque déjà ouvert par ALDI.

TRAVAIL DEMANDE : Etablir le journal de fondation de la S.N.C. BRUTI & Cie

II CLOTURE DE LA SNC BRUTI & Cie

Voici quelques informations concernant la SNC BRUTI & Cie :

- Extrait du contrat de société :

"Le capital de chaque associé sera rémunéré au taux légal"  
"Chaque associé aura droit à une rémunération de Fr. 5.000,-  
par mois pour son travail auprès de la SNC."  
"Les bénéfices et les pertes seront répartis en proportion du capital de chaque associé."

- L'exercice 19n4 s'est soldé par une perte de Fr. 24.000,-.
- Un 3ème associé, CASTRO, s'est joint à la SNC le 1.4.19n5 en y apportant un capital de Fr. 100.000,-.

Journalisez les opérations suivantes au 31.12.19n5 en utilisant les comptes les plus adéquats.

1. Enregistrez les honoraires annuels des trois associés (CASTRO ne travaille qu'à mi-temps dans la SNC).
2. Enregistrez les intérêts sur capitaux dus aux associés.